



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
19 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 11 octobre 2004, à 10 heures

Présidente : M^{me} Samayoa-Recari (Vice-Présidente) (Guatemala)

*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Kuznetsov

Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de
bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale
ou le Conseil de sécurité*

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-54422 (F)



*En l'absence de M. Mackay (Nouvelle-Zélande),
M^{me} Samayoa-Recari (Guatemala), Vice-Présidente,
assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme
de l'exercice biennal 2004-2005**

*Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées par
l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité
(A/58/886; A/59/411 et Corr.1)*

1. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/58/886), rappelle que la Commission mixte Cameroun-Nigéria a été créée pour appliquer l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice dans l'affaire du différend frontalier entre les deux pays. L'Organisation des Nations Unies fournit un appui à la Commission mixte dans cette tâche. Après avoir examiné le montant des ressources proposées pour financer l'appui fourni par l'ONU à la Commission mixte pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2004, tel qu'il ressort du document A/C.5/58/20/Add.1, l'Assemblée générale, par sa résolution 58/294, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 6 millions de dollars et l'a prié de lui présenter un rapport financier détaillé, avant la fin de sa cinquante-huitième session. Le rapport dont est saisie la Commission indique le montant révisé des ressources à imputer sur le budget ordinaire pour cette période de sept mois et contient des informations concernant les éléments du mandat de la Commission mixte qui ont été ou seraient financés par d'autres moyens que le budget ordinaire.

2. Le Secrétaire général avait initialement demandé un montant de 6,9 millions de dollars des États-Unis pour financer l'appui de l'ONU à la Commission mixte. Toutefois, les prévisions révisées s'élèvent à 5,4 millions de dollars. Cette diminution reflète le rythme effectif des activités sur le terrain et la réduction des dépenses relatives aux observateurs civils. Les ressources extrabudgétaires annoncées ou versées s'élèvent à près de 8,3 millions de dollars. En

outre, les Gouvernements de l'Italie, de la Norvège et du Sénégal fournissent des contributions en nature. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement, bien que n'ayant pas pris d'engagements précis concernant des projets conjoints, ont indiqué l'intérêt qu'elles portaient à de telles activités. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est indiquée à la section V du rapport.

3. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/59/411 et Corr.1) précise que les paragraphes 2 et 3 du rapport contiennent des informations générales et que les paragraphes 7 à 13 donnent des précisions sur les prévisions de dépenses révisées. Il rappelle que ni le Comité consultatif ni la Cinquième Commission n'ont eu suffisamment de temps pour examiner les prévisions de dépenses révisées qui ont été soumises en mai 2004. De ce fait, il a été décidé d'autoriser un engagement de dépenses plutôt que d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

4. Après avoir examiné la demande initiale du Secrétaire général, le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les effectifs nécessaires. Toutefois, pour l'examen du rapport sur le montant révisé des ressources nécessaires (A/58/886), il a été gêné par le fait que 13 des postes prévus pour le personnel international avaient été pourvus, que le processus de recrutement avait été enclenché pour deux autres et que tous les agents locaux avaient été recrutés. Le Comité consultatif s'est trouvé devant un fait accompli. Bien qu'il n'ait pas émis d'objection à propos des effectifs demandés au titre de l'appui à la Commission mixte, le Comité consultatif compte que, dans tous les budgets qui lui seront présentés ultérieurement pour des missions politiques spéciales, il sera fourni, d'entrée de jeu, des informations et des justifications détaillées pour les propositions concernant les postes et les autres objets des dépenses, comme cela se fait pour les missions de maintien de la paix.

5. Aux paragraphes 11, 12 et 13 de son rapport, le Comité consultatif a présenté plusieurs recommandations afin de dégager éventuellement des économies, dont le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 devra rendre

compte. Au paragraphe 14, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les prévisions des dépenses révisées au titre de l'appui à la Commission mixte pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2004. Dans un souci de cohérence, le montant approuvé devrait être imputé sur le solde non affecté du crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du budget-programme. M. Kuznetsov relève qu'une erreur technique semble s'être glissée au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général, qui fait état d'une autre procédure. Cette erreur se retrouve également dans le rapport du Comité consultatif.

6. **M. Al-Ansari** (Qatar), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe appuie énergiquement la demande du Secrétaire général visant à imputer l'engagement de dépenses révisé, soit 5,4 millions de dollars, sur le chapitre 3 du budget-programme dans le cadre de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget. Il remercie les pays qui ont fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités du processus de démarcation de la frontière, notamment le Cameroun et le Nigeria, qui ont chacun versé une contribution de 3 millions de dollars, et demande instamment aux pays donateurs de contribuer à ce fonds.

7. **M. Elkhuisen** (Pays-Bas), au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie) et des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), ainsi que de l'Islande, dit que l'Union européenne reconnaît l'importance des travaux de la Commission mixte et sa contribution à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends. Lorsque la Commission a examiné les prévisions de ressources nécessaires pour financer l'appui de l'ONU à la Commission mixte en mai 2004, les délégations ont posé un certain nombre de questions concernant les effectifs nécessaires, la classe des postes et les fonctions à remplir, les besoins en services de consultant et d'experts, les économies possibles au titre des transports et opérations aériennes, la participation des organes régionaux et la coopération des bureaux des Nations Unies, et sur ce qu'on envisageait de faire pour obtenir des contributions volontaires. Le rapport dont est saisi la Commission (A/58/886) présente le montant révisé des ressources nécessaires pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre

2004 ainsi que des informations sur les contributions volontaires et les annonces de contributions au 31 août 2004. En outre, des informations complémentaires sur les effectifs nécessaires ont été communiquées aux délégations lors de la deuxième partie de la reprise de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Toutefois, des réponses n'ont pas été apportées à toutes les questions posées. L'Union européenne demandera des éclaircissements supplémentaires lors de consultations officieuses.

8. L'Union européenne est disposée à approuver le montant révisé des ressources nécessaires mais estime, avec le Comité consultatif, que les coûts doivent être étroitement surveillés. Le premier rapport sur l'exécution du budget devrait indiquer les économies réalisées ou à réaliser. Le représentant de l'Union européenne espère que le ralentissement temporaire des activités de la troisième et dernière phase du retrait et des transferts d'autorité dans la presqu'île de Bakassi n'entraînera pas de nouveaux retards dans l'accomplissement du mandat de la Commission mixte et invite toutes les parties à respecter le calendrier convenu. Enfin, relevant que le montant des ressources nécessaires pour l'appui de l'ONU à la Commission mixte en 2005 serait inclus dans le rapport récapitulatif sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, qui doit être présenté à l'Assemblée à sa cinquante-neuvième session, avant le 31 décembre 2004, il exprime l'espoir qu'il sera tenu dûment compte des observations faites à la Commission lors de la rédaction de ce document.

9. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), au nom du Groupe africain, dit que le Groupe souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe africain note avec satisfaction que le montant révisé est inférieur de 580 700 dollars au montant de l'engagements autorisés, ce qui témoigne d'une gestion efficiente. Il se félicite également du déploiement rapide des effectifs, appuie la demande présentée par le Secrétaire général d'ouvrir un crédit de 5,4 millions de dollars au chapitre 3 du budget-programme et approuve les recommandations formulées au paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif. Le Groupe africain remercie les pays qui ont apporté des contributions en espèces ou en nature, mais relève que si un montant supérieur à 8 millions de dollars a déjà été versé, il faut

encore 4 millions de dollars pour boucler le financement des activités de démarcation de la frontière, estimé à environ 12 millions de dollars. Il lance donc un appel pour que des contributions volontaires soient versées au titre de ces activités et pour financer des projets conjoints et d'autres mesures de confiance.

10. **M^{me} Taylor Roberts** (Jamaïque) dit que sa délégation a pris note de l'observation du Comité consultatif demandant que, dans tous les budgets qui seront présentés ultérieurement au titre de missions politiques spéciales, on fournisse des informations et des justifications détaillées concernant les prévisions de dépenses. Sa délégation appuie la proposition d'ouvrir un crédit de 5,4 millions de dollars pour financer l'appui fourni par l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Elle note avec satisfaction que ces deux pays ont fait leur le processus, ainsi qu'en témoignent leurs engagements financiers. Elle remercie également les pays qui ont apporté des contributions volontaires, en espèces ou en nature. Malgré le ralentissement temporaire intervenu dans la dernière phase du retrait et des transferts d'autorité, des progrès sensibles ont été réalisés. Sa délégation se félicite également de l'engagement pris par les gouvernements camerounais et nigérian de poursuivre leur coopération avec la cordialité qui a caractérisé les travaux de la Commission. Il convient d'encourager et d'appuyer ce processus.

11. **M. Ekorong à Dong** (Cameroun) dit que sa délégation est en faveur de l'ouverture du crédit demandé, qui devrait suffire à assurer le bon fonctionnement de la Commission mixte. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1, par. 29), le Cameroun et le Nigéria ont réalisé des progrès sensibles, avec l'aide de l'ONU, en vue de l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice concernant la frontière terrestre et maritime entre les deux pays. L'opération de retrait de l'administration civile et des forces militaires et de police de chacun des États en deçà des zones relevant de la souveraineté de l'autre et le transfert correspondant d'autorité, comme demandé par la Cour, viendront approfondir la coopération entre le Cameroun et le Nigéria. La visite officielle effectuée par le Président nigérian, Olusegun Obasanjo, au Cameroun témoigne de la détermination des deux pays à continuer de renforcer leurs relations bilatérales par

la coopération pacifique et le dialogue. Le processus amorcé par la Commission, unique en Afrique, commence déjà à porter ses fruits. Le représentant du Cameroun demande donc instamment à la communauté internationale, dans son ensemble, d'encourager et d'appuyer ce processus afin qu'il soit mené à bonne fin.

12. **M. Kozaki** (Japon) rappelle que dans son précédent rapport sur la question (A/C.5/58/20/Add.1), le Secrétaire général indiquait que les travaux de la Commission mixte progressaient à un rythme plus rapide. Toutefois, selon le rapport dont est saisi la Commission (A/58/886), les prévisions de dépenses pour l'appui de l'ONU à la Commission mixte pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2004 ont été révisées à la baisse car le rythme des activités sur le terrain a été plus lent que prévu. Le représentant du Japon demande si le rythme des activités s'est effectivement ralenti et, dans ce cas, si la Commission mixte sera en mesure de conclure ses travaux d'ici la fin de l'année 2005. Il aimerait également savoir pourquoi le coût estimatif du déploiement de 32 observateurs civils a été ramené de 2,8 millions à 1,2 million de dollars. Si ces économies sont imputables à une réduction du montant des rémunérations, comme l'indique le rapport du Comité consultatif (A/59/411 et Corr.1, par.7), le rapport du Secrétaire général aurait dû en faire état. Notant que la phase initiale de l'appui de l'ONU à la Commission mixte a été financée par d'autres sources que le budget ordinaire, il s'enquiert des montants dépensés et des effectifs employés au cours de cette phase. Il souhaite enfin recevoir des informations complémentaires sur la durée des activités de démarcation de la frontière et sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur la frontière maritime.

13. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), indique que la diminution de 580 700 dollars des prévisions de dépenses est principalement due à la réduction du montant des rémunérations des 32 observateurs civils. Le rapport du Comité consultatif donnait davantage de précisions à cet égard, mais les informations qui y figuraient avaient été fournies par le Secrétariat. En outre, l'écart entre le montant total des engagements autorisés en juin 2004 et celui des ressources demandées dans le rapport dont est saisi la Commission (A/58/886) tient à la difficulté de prévoir le coût réel de nouvelles activités et non à un

quelconque changement quant à l'appui de l'ONU à la Commission mixte. M. Sach répondra aux autres questions lors de consultations officieuses.

Questions diverses

14. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) donne lecture d'une note du chef du Service d'interprétation, approuvée par la Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Cette note rappelle aux délégations que, pour permettre aux interprètes d'accomplir leur tâche, il faut d'une part que les déclarations soient faites à un rythme tel qu'elles puissent être bien comprises, et d'autre part que tout texte qui doit être lu lors de la réunion soit communiqué à l'avance aux interprètes.

La séance est levée à 10 heures 50.